



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr.: Générale  
21 novembre 2006

Français  
Original: Anglais

Première session

Amman, 10-14 décembre 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des moyens d'atteindre les objectifs  
de la Conférence des États parties conformément à  
l'article 63, paragraphes 1 et 4 à 7, de la Convention  
des Nations Unies contre la corruption**

## Collecte et analyse des données

### Note du Secrétariat\*\*

1. Conformément à l'article 61 de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe) relatif à la collecte, l'échange et l'analyse d'informations sur la corruption, les résultats de la réunion du groupe d'experts à composition non limitée sur les voies et les moyens d'améliorer la collecte de données relatives à la criminalité, ainsi que les recherches et les analyses portant sur ces données, en vue de renforcer l'efficacité des activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des autres organismes internationaux compétents (E/CN.15/2006/4) sont portés à l'attention de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le groupe d'experts s'est réuni à Vienne du 8 au 10 février 2006, conformément à la résolution 2005/23 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2005.

2. Au cours de cette réunion, il a été estimé qu'un recueil des formules, méthodes et instruments connexes de mesure existants pourrait être établi et présenté pour examen à la Conférence des États parties.

3. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) collecte, par le biais de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale<sup>1</sup>, des statistiques administratives sur

\* CAC/COSP/2006/1.

\*\* La nécessité de se renseigner sur les faits les plus récents et de tenir compte des consultations informelles a retardé la diffusion de la présente note.

<sup>1</sup> Menée pour la première fois à la fin des années 1970, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale a actuellement lieu tous les deux ans. Le questionnaire de la neuvième (<http://www.unodc.org/unodc/>



les infractions de corruption, ainsi que sur les personnes inculpées, condamnées et incarcérées pour des infractions de ce genre<sup>2</sup>. Étant donné leur nature consensuelle, plusieurs types d'infractions de corruption sont rarement signalés à la police ou traités par le système de justice pénale. C'est pourquoi il n'existe que peu de statistiques sur ce phénomène. Cependant, plusieurs pays répondant au questionnaire de l'Enquête fournissent des informations sur des infractions de corruption.

4. Pour mesurer la corruption, on se base souvent sur des enquêtes visant à mettre en évidence l'expérience et/ou la perception des particuliers, familles, agents publics et entreprises. Les résultats obtenus grâce à cette méthode peuvent varier en fonction du contexte socioculturel des différents pays. Indépendamment de la législation existante, la tolérance à l'égard du phénomène peut être plus ou moins grande selon ce contexte. Les personnes interrogées peuvent ou non considérer la corruption active et passive comme un comportement plus ou moins acceptable au quotidien et ils peuvent être plus ou moins disposés à admettre en avoir fait l'expérience aussi. En outre, offrir un pot-de-vin peut faire la différence – subir un préjudice ou bénéficier d'un privilège. Toutes les personnes interrogées ne considèrent donc pas forcément la corruption comme une forme de victimisation. Il est également difficile d'évaluer si une sensibilisation accrue ou la stigmatisation de la corruption dans un pays rend une personne plus disposée ou plus réticente à répondre à une telle enquête.

5. On peut distinguer deux grands groupes d'indicateurs utilisés dans les enquêtes: ceux qui mesurent la perception et ceux qui mesurent l'expérience. Pour mesurer la corruption en se fondant sur la perception, on demande aux répondants comment ils perçoivent le niveau de corruption dans leur pays. Bien que ces mesures soit généralement valables et fiables, il y a un risque d'inexactitude. Les indicateurs de corruption fondés sur l'expérience personnelle de la corruption semblent offrir davantage de possibilités de comparaison. La validité et la précision de ces indicateurs ne dépendent pas moins des questions posées, et leur fiabilité et exactitude de la méthodologie utilisée pour mener l'enquête<sup>3</sup>.

6. Les indicateurs de perception sont souvent regroupés dans des indices composites comme l'Indice annuel des perceptions de la corruption publié par Transparency International et les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale<sup>4</sup> qui mesurent aussi, entre autres choses, la capacité des pays à lutter

---

crime\_survey\_ninth.html), qui couvre les années 2003 et 2004, comprend quatre parties où figurent des renseignements d'ordre essentiellement statistique sur les principales composantes du système de justice pénale (police, ministère public, tribunaux et cours et prisons).

<sup>2</sup> Dans le questionnaire de la neuvième Enquête, la "corruption active et/ou corruption passive" est définie comme "le fait soit de solliciter ou d'accepter un avantage matériel ou personnel, ou la promesse d'un tel avantage, à l'occasion de l'exercice d'une fonction publique, en contrepartie d'un acte qui constitue ou non une violation de la loi, soit de promettre ou d'accorder un avantage matériel personnel à un fonctionnaire public en contrepartie d'une faveur qu'on lui demande".

<sup>3</sup> Erlend Berg, "How should corruption be measured?", mémoire de Master of Science, London School of Economics and Political Science, 2001.

<sup>4</sup> Voir D. Kaufmann, A. Kraay et M. Mastruzzi, "Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2005", septembre 2006, disponible sur le site Web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org>). En 1999 et 2000, l'Enquête sur l'environnement et les performances des entreprises a été menée conjointement par la Banque mondiale et la Banque

contre la corruption. Le Forum économique mondial établit des indices semblables, qui reposent sur les enquêtes menées auprès des chefs de grandes entreprises, pour identifier les obstacles au commerce, parmi lesquels la corruption occupe une place importante<sup>5</sup>.

7. Pour classer les différents pays, les indices de perception de la corruption utilisent des données dégagées de sondages et enquêtes menés par différents organismes. Étant donné que ces indices favorisent les catégorisations simplistes, ils présentent un intérêt particulier pour les médias qui raffolent de simplifications excessives. Toutefois, un tel indice général pourrait être fondé sur différentes enquêtes qui visent non pas la corruption proprement dite mais plutôt la vulnérabilité générale à la corruption. Le faible score obtenu dans un tel indice pourrait être dû non pas à une plus forte prévalence de la corruption mais à d'autres facteurs, comme les faiblesses institutionnelles, le respect insuffisant de l'état de droit et l'absence de données ou leur mauvaise qualité. En outre, des indicateurs extrêmement simplifiés ne signalent aucun lien direct entre la performance d'un gouvernement et le niveau de corruption dans le pays. Les indicateurs de perception ne donnent donc aucune indication sur les mesures à prendre pour redresser la situation.

8. Des indicateurs subjectifs se retrouvent le plus souvent dans les enquêtes de victimisation posant la question de la corruption des agents publics. Les enquêtes sur les victimes de la criminalité mises au point ces dernières décennies sur le plan international, avec la participation de l'ONUDC et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice<sup>6</sup>, comprennent des volets sur la corruption, qui servent à rendre compte de l'expérience des ménages, des particuliers et des entreprises.

9. Fait intéressant, la recherche montre que la corrélation entre la perception et l'expérience de la corruption est faible. Les enquêtes menées en Bulgarie et dans les pays d'Europe du Sud-Est dans le cadre de l'Initiative en faveur du développement juridique en Europe du Sud-Est (<http://www.seldi.net>) indiquent par exemple que la prévalence de l'expérience personnelle de la corruption est généralement bien plus faible que ne le suggérerait la prévalence perçue de la corruption.

10. L'ONUDC et le Centre pour l'étude de la démocratie ont organisé conjointement un atelier sur la mesure et l'observation de la corruption et de la lutte anticorruption (Sofia, juin 2005), pour déterminer les paramètres essentiels de la mesure de la corruption. L'atelier est parvenu à la conclusion que, dans un premier temps, la mesure de la corruption devrait rester limitée et ciblée dans son ampleur et ses objectifs et que les mécanismes de mesure doivent tenir la balance égale entre le

---

européenne pour la reconstruction et le développement auprès de 4 000 entreprises de 22 pays à économie en transition. Elle portait sur un grand nombre de domaines d'interaction entre les entreprises et l'État, y compris certains aspects de la corruption, comme le versement de pots-de-vin.

<sup>5</sup> Voir le Rapport annuel sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial. Le rapport se fonde en partie sur l'enquête d'opinion des chefs d'entreprises qui porte notamment sur le problème de la corruption.

<sup>6</sup> Ces enquêtes sont l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, l'Enquête internationale sur la délinquance dans les affaires, l'Enquête sur la criminalité et la corruption dans les affaires et l'Enquête européenne sur la criminalité et la sûreté. Depuis 1989, au moins une de ces enquêtes est menée chaque année dans plus de 80 pays.

besoin de données fiables et le coût de collecte des données. Il a été toutefois noté que les considérations d'ordre financier ne devraient pas nuire à l'exactitude des données. Par ailleurs, pour ce qui est des mécanismes de mesure, il faudrait autant que possible éviter tout double emploi, sans compromettre la légitimité de l'exercice.

---